

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 08 février 2019

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 4, 5 et 6 février 2019

2019 DASCO 3 Lycées municipaux - Subventions (33 190 euros).

M. Patrick BLOCHE, rapporteur.

Le Conseil de Paris,

Vu le Code général des Collectivités territoriales ;

Vu le Code de l'Education, notamment ses articles L 421-11 et L 422-3 ;

Vu le projet de délibération, en date du 22 janvier 2019, par lequel Mme la Maire de Paris soumet à son approbation l'octroi de subventions pour travaux d'entretien (33 190 euros) ;

Vu l'avis du Conseil du 4e arrondissement, en date du 28 janvier 2019 ;

Vu l'avis du Conseil du 5e arrondissement, en date du 21 janvier 2019 ;

Vu l'avis du Conseil du 12e arrondissement, en date du 21 janvier 2019 ;

Sur le rapport présenté par M. Patrick BLOCHE, au nom de la 6e Commission,

Délibère :

Article 1 : Des subventions pour la réalisation de travaux d'entretien d'un montant total de 33 190 euros sont attribuées comme suit :

Nom de l'établissement	Motif	Montant BI	Montant BF	Total
LM Gautier / Vosges - 4è	Modernisation de la cage d'escaliers, des murs de la salle G30 et du système de sécurité incendie, déménagement de la salle des professeurs pour permettre les travaux	18 206 €	4 138 €	22 344 €
LM Lucas de Nehou - 5è	Motorisation d'une porte battante bois à deux vantaux	10 394 €		10 394 €
LM Gautier - 12è	Maintenance du système de sécurité incendie		452 €	452 €
		28 600 €	4 590 €	33 190 €

Article 2 : La dépense d'investissement correspondante, soit 28 600 euros, sera imputée au budget d'investissement de la Ville de Paris de l'exercice 2019.

Article 3 : La dépense de fonctionnement correspondante, soit 4 590 euros, sera imputée au budget de fonctionnement de la Ville de Paris de l'exercice 2019.

Article 4 : La somme correspondante sera versée au compte bancaire des lycées municipaux concernés qui effectueront la dépense et rendront compte de l'utilisation des crédits alloués (descriptif des travaux et copie des factures).

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO